

Montpellier, le  
07/08/2023

Objet : synthèse des observations du public relative au projet d'arrêté cadre départemental  
démoustication 2023

La consultation du public relative au projet d'arrêté cadre départemental démoustication de l'Hérault a été réalisée par mise en ligne du projet d'arrêté, de ses annexes, et des évaluations des incidences sur les zones Natura 2000 sur le site internet de la Préfecture du 7 juin au 30 juin 2023 inclus.

Le public pouvait déposer ses observations sur le projet de texte en application des articles L.123-19-1 et L.123-19-2 du code de l'environnement.

Par mail à l'adresse suivante :

[ddtm-sern-nb@herault.gouv.fr](mailto:ddtm-sern-nb@herault.gouv.fr)

Par courrier à l'adresse suivante :

DDTM34

Bâtiment OZONE

181 place Ernest Granier CS 60 556

34064 Montpellier cedex 02

Aucune remarque n'a été déposée.

Le préfet



**Vincent MOUTOUH**